

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 20/09/95
N° DE DEPOT : 13335
R.C.S. LYON : 957 503 642
N° DE GESTION: 57 B 00364

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

LEPINE (GROUPE)

44 SAINT ISIDORE (RUE)
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

GROUPE LEPINE
Société Anonyme au capital de F. 9 837 800
Siège Social : 44 Rue Saint Isidore 69003 LYON
LYON B 957 503 642

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
.DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 avril 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le mardi 11 avril ,

A 14 heures,

Les administrateurs de la société GROUPE LEPINE se sont réunis en Conseil, 44 Rue Saint Isidore 69003 LYON, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Patrick PFAIFER
- Monsieur Louis PFAIFER
- S.A. SPLIC, représentée par Madame Frédérique PFAIFER

Les représentants du Comité d'entreprise , dûment convoqués, sont présents.

Le Cabinet B.D.O. GENDROT, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est présent.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Patrick PFAIFER préside la séance.

Louis PFAIFER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Démission d'un administrateur,
- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1994.

Il précise qu'ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994 faisant apparaître un bénéfice de 47 902 F, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- à concurrence de la somme de 2 395,14 F au poste « Réserve Légale » figurant au passif du bilan dont le montant sera ainsi porté de 259 585, 93 F à 261 981,07 F, ci.....	2 395,14 F
- le solde, soit la somme de 45 507,81 F au poste « Autres Réserves » figurant au passif du bilan dont le montant sera ainsi porté de 1 341 085,88 F à 1 386 593,6 F, ci.....	45 507,81 F
Total du bilan à affecter.....	47 902,95 F

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Le Président rappelle la convention qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé et ont fait l'objet d'une autorisation, conformément à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il précise que le Commissaire aux Comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Georges LEPINE a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 6 avril 1995, et qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Président expose au Conseil qu' en application de l'article 9 des statuts, il a soumis à l'agrément du Conseil la cession de UNE (1) action sur les 7 626 actions lui appartenant dans la Société au profit de Madame Patricia CONFICONI, demeurant 43 rue Julien 69003 LYON.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'agréer purement et simplement la cession projetée.

Le Conseil charge son Président de veiller à ce que le nom de Madame Patricia CONFICONI soit inscrit dans les registres de la Société en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le JEUDI 22 JUIN 1995 à 18 heures au siège social, 44 Rue Saint Isidore 69003 LYON, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Démission d'un administrateur
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

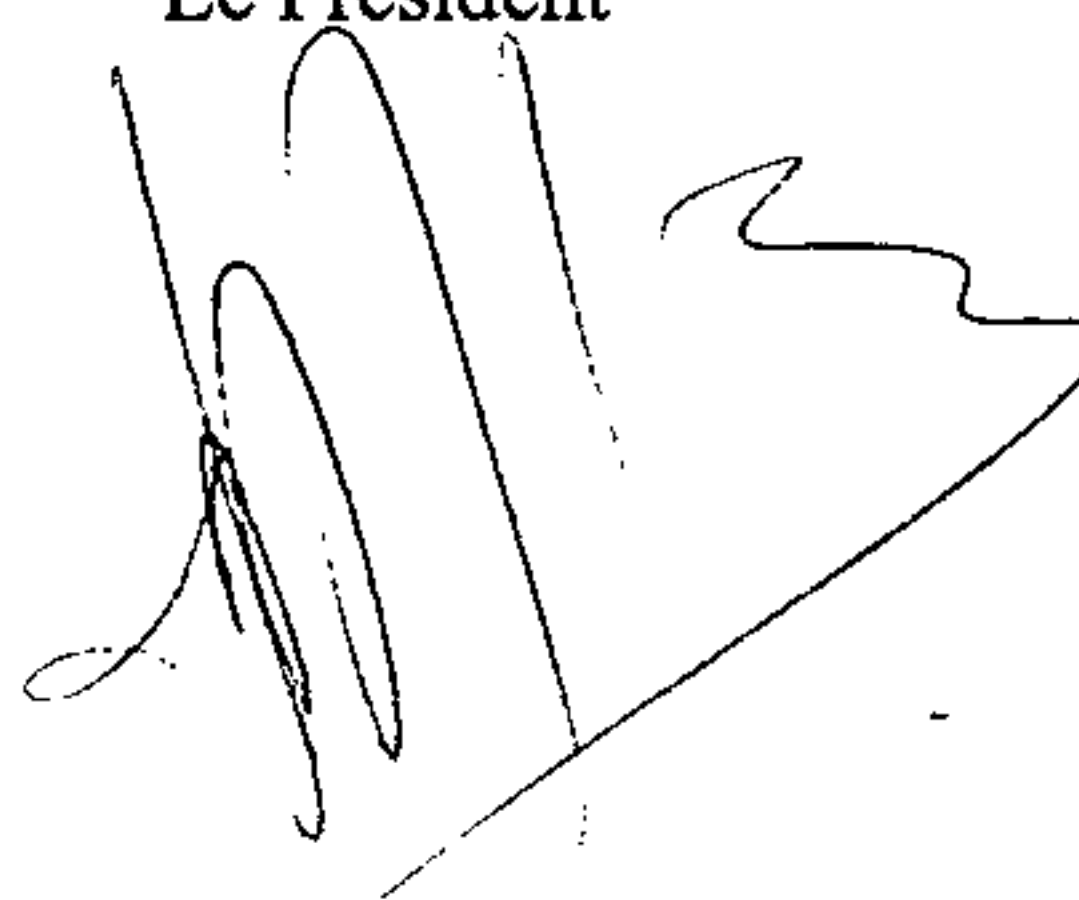
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'H' or 'K' followed by a long horizontal stroke.

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold, stylized 'M' or 'W' shape with a long horizontal stroke extending to the right.